

Élections de renouvellement général 2026

BEWAS : déroulement dans les communes le dimanche du scrutin

1. Déroulement

1.1 Élections du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois

1. Dépouiller les résultats et les saisir dans le logiciel communal*
2. Importer les formulaires 2, 3b et 4 dans BEWAS (N.B. : il est impératif de nommer correctement les fichiers conformément au point 2.1.1 du [manuel d'utilisation](#).)
3. Vérifier que les importations sont correctes et complètes
4. Clôturer les résultats dans BEWAS
5. Générer le procès-verbal d'élection (formulaire 4) dans BEWAS, le vérifier et, s'il n'y a rien à signaler, le signer
6. Envoyer le procès-verbal d'élection par courriel à la préfecture (objet : élections du Grand Conseil + nom de la commune) et respecter les consignes de la préfecture

1.2 Élections du Conseil-exécutif

1. Saisir les résultats dans BEWAS*
2. Clôturer les résultats dans BEWAS
3. Générer le procès-verbal d'élection dans BEWAS, le vérifier et, s'il n'y a rien à signaler, le signer
4. Envoyer le procès-verbal d'élection par courriel à votations@be.ch (objet : élections du Conseil-exécutif + nom de la commune)

2. Aides BEWAS

Les communes et les préfectures peuvent s'aider du manuel BEWAS, de la notice d'utilisation BEWAS et des tutoriels vidéos disponibles sur la page [Logiciel pour les élections et les votations BEWAS](#)).

3. Interlocutrice

Les communes s'adressent à leur préfecture en cas de question.

* N.B. : Veiller à la cohérence des chiffres concernant :

- les électrices et électeurs (total),
- les Suissesses et Suisses de l'étranger ayant le droit de vote qui sont inscrits dans le registre électoral,
- les cartes de légitimation reçues et
- les votes par correspondance reçus non valables

dans tous les procès-verbaux (élection du Grand Conseil, élection du Conseil-exécutif et éventuellement élection du Conseil du Jura bernois).

Comme pour les élections du Conseil national et du Conseil des États de 2023, BEWAS vérifie si les données en en-tête susmentionnées concordent pour les élections du Grand Conseil et du Conseil exécutif (ou pour l'élection du Conseil du Jura bernois). En cas de divergence, un message d'erreur s'affiche dans BEWAS. Les résultats erronés qui ont d'ores et déjà été clôturés dans BEWAS ne peuvent pas être corrigés le jour du scrutin. En lieu et place, la commune inscrit manuellement les corrections dans le procès-verbal d'élection erroné et transmet le procès-verbal corrigé numérisé à la Chancellerie d'État au plus tard le lundi 30 mars 2026.